Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-054

En exercice : 21 Présents : 19

Absents représentés : 2

Absents: 0

Date de la convocation : 29 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, De CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VASSARD, VANNIER

Absents: Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau, M. Joubert pouvoir à M. Chartier

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

Objet : Abandon de créances restaurant l'Antidote

Mme le Maire indique que le restaurant l'Antidote, locataire de la commune au 13, rue Michel Meillant, a été mis en liquidation par le tribunal de commerce d'Alençon avec une irrécouvrabilité sur toutes les créances.

Les créances concernées seront imputées en dépense à l'article 6542 « créances éteintes » sur le budget de la commune. Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité Décide d'éteindre les créances du restaurant l'Antidote d'un montant de 13 343.58 euros Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Marie-Alix De Caffarelli, Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le délibération mise en ligne le

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20240704-D2024-0054-DE Date de télétransmission : 23/07/2024 Date de réception préfecture : 23/07/2024

Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-055

En exercice : 21 Présents : 19

Absents représentés: 2

Absents: 0

Date de la convocation : 29 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, De CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VASSARD, VANNIER

Absents: Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau, M. Joubert pouvoir à M. Chartier

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

Objet : Augmentation du nombre d'heures concernant le personnel de l'école de musique

Mme le Maire rappelle la délibération de 2023 qui prévoyait le recrutement d'un nouveau professeur de chant et piano. Une annonce a été diffusée. Très peu de candidats ont postulé. Néanmoins, une candidature a été retenue mais cette personne s'est ensuite désistée.

Le recrutement, pour ce type de poste très spécifique, est compliqué.

L'agent contractuel à 14h/ semaine se propose de travailler à temps complet (20 heures) afin de répondre au mieux aux nouvelles inscriptions à l'école de musique.

Les cours de chant sont abandonnés. Les cours de piano seront assurés par le directeur de l'école de musique. Le but étant de réduire le nombre d'élèves en cours de piano et à contrario d'augmenter le nombre d'élèves en instruments d'harmonie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34.

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité

Vu le tableau des effectifs existant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Article 1 : Création de postes

Décide de **créer un poste** d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe, à compter du **1er septembre 2024**, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignements artistiques principal 2^{ème} classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Enseignant de la pratique musicale : saxophone, clarinette, flûte traversière et percussions. Le cas échéant : Après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :
 - 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20240704-D2024-055-DE Date de télétransmission : 22/07/2024 Date de réception préfecture : 22/07/2024 Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, échelon 1).

Article 2: temps de travail.

L'emploi est créé à temps complet (20 heures) à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ces contrats relèvent du statut des assistants d'enseignements artistiques.

Article 3: crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité de Sablons sur Huisne.

Article 4: tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Article 5: exécution.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents nécessaires à ces dossiers et de procéder aux recrutements.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Marie-Alix De Caffarelli, Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le : Délibération mise en ligne le :

Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-056

En exercice : 21 Présents : 19

Absents représentés : 2

Absents: 0

Date de la convocation : 29 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, De CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VASSARD, VANNIER

Absents: Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau, M. Joubert pouvoir à M. Chartier

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

Objet: Etude devis pour installation d'un poteau incendie au lieu-dit Le Brouillard

Comme prévu lors de la précédente séance du conseil municipal, le syndicat d'eau a été sollicité pour obtenir un autre devis pour l'installation d'un poteau incendie au lieu-dit le Brouillard. Le SIAEP de Nocé a indiqué que seul Véolia, qui a la compétence de l'entretien du service d'eau potable, peut effectuer ce type d'installation.

La commune, qui a un poteau incendie en stock, propose de le fournir.

Véolia a donc fait une nouvelle proposition qui s'élève à : 5334.65 € HT soit 6401.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise Véolia pour l'installation d'un poteau incendie au lieu-dit le Brouillard d'un montant de 6401.58 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024, section investissement, opération 91, article 2158.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Marie-Alix De Caffarelli, Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le : Délibération mise en ligne le :

> Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20240704-D2024-056-DE Date de télétransmission : 22/07/2024 Date de réception préfecture : 22/07/2024

Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-058

En exercice : 21 Présents : 19

Absents représentés: 2

Absents: 0

Date de la convocation : 29 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame

RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, De CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VASSARD, VANNIER

Absents: Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau, M. Joubert pouvoir à M. Chartier

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

Objet : Etude devis pour la maîtrise d'œuvre concernant la réfection de la couverture et des enduits du clocher de l'Eglise de Condé sur Huisne

Mme le Maire indique au conseil municipal que deux devis ont été demandés auprès de M. Pascal SEVRIN de Val au Perche et de l'agence Boda de Paris.

Le devis de M. SEVRIN s'élève à 16 340 € TTC pour 3 phases :

- Phase avant projet (4000 € HT)
- Phase projet (5300 € HT)
- Phase chantier (3900 € HT)
- Frais divers (700 € HT)

La deuxième société n'a pas présenté de devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix favorables et 1 abstention (Mme Girard/Praet) Valide le devis de M. Pascal SEVRIN, architecte

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024, section investissement, opération 109.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Marie-Alix De Caffarelli, Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le : Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20240704-D2024-058-DE Date de télétransmission : 22/07/2024 Date de réception préfecture : 22/07/2024

Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-059

En exercice : 21 Présents : 19

Absents représentés: 2

Absents: 0

Date de la convocation : 29 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame

RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, De CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VASSARD, VANNIER

Absents: Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau, M. Joubert pouvoir à M. Chartier

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

Objet : Mise en place d'un tarif pour utilisation de la salle Vavasseur à titre de boutique éphémère

Mme le Maire rappelle que lors du tour de table de la séance du 07 juin, il a été demandé un tarif préférentiel pour louer la salle Vavasseur quelques week-ends pour des boutiques éphémères.

Mme le Maire propose d'instaurer un tarif spécifique sous conditions : Ce tarif est réservé uniquement pour un usage de boutique éphémère, aux personnes de Sablons sur Huisne et maximum une location tous les 2 mois. Elle propose 50 euros par week end.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide la mise en place d'un tarif spécifique de location de la salle Vavasseur à titre de boutiques éphémères : 50 euros par week end sous condition :

Etre un habitant de Sablons sur Huisne

Nombre de réservations limité à 6 par an (tous les deux mois)

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Marie-Alix De Caffarelli, Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le : Délibération mise en ligne le :

> Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20240704-D2024-059-DE Date de télétransmission : 22/07/2024 Date de réception préfecture : 22/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 juillet 2024

Date de convocation : 29 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatre juillet à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué par le maire, s'est réuni au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de RADENAC Christelle, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 21

présents et représentés : 21 absents excusés.....: 0 absents..... : 0

Étaient présents

RADENAC Christelle, BERMOND Martine, BERTU Nathalie, ROUSSEAU Marie-Claire, CHARTIER JEAN-CHRISTOPHE, CHAVIGNY CATHERINE, CHEVALIER GUY, DAVID SANDRINE, DE CAFFARELLI MARIE-ALIX, DENIS FRANCIS, FETIVEAU CHRISTIAN, GIRARD-PRAET MARIE, LEFRANCOIS ERIK, MARCHAND JOEL, MESNIL JEAN-YVES, SENECHAL CLAUDE, SIMON SANDRINE, VANNIER JOCELYNE, VASSARD LAURENT

Étaient représentés : CEREJO CELINE, JOUBERT EMMANUEL

Étaient absents : aucun

Secrétaire de séance : DE CAFFARELLI Marie-Alix

Délibération n° 2024-060 : Décision Modificative n° 1 / 2024 Objet: AUG CREDITS AU 673 POUR REDUC TITRE DE 2023 - ASSOCIATION DE COMPANY D

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 05/04/2024,

Considérant qu 'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

| Section | Chap | Compte | Dépenses | Recettes |
|----------------|------|--------|-----------|----------|
| Fonctionnement | 67 | 673 | 496,00 € | |
| Fonctionnement | 022 | 022 | -496,00 € | |

Adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de Séance N.A.De Caffarelli

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 25/07/2024 et de sa publication le 25/07/2024.

Pour extrait conforme,

à SABLONS SUR HUISNE, le 04 juillet 2024.

Christelle RADENAC Maire Sablons sur Huisne

le Maire,

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20240704-D2024-060-BF Date de télétransmission : 29/07/2024 Date de réception préfecture : 29/07/2024